



Mon mariage peut-il m'enlever une OQTF que j'ai déjà reçu ?

Par **Innoce**, le **15/07/2019** à **14:58**

Bonjour,
J'ai une question svpr
Je suis venu en France en 2015 avec un visa long séjour étudiant.
J'ai obtenu mon master 2 en 2017.
Après j'ai cherché une inscription dans un master 1 et la préfecture m'a accordé un titre de séjour de 2 ans.
Mais lors de ces deux ans, je n'ai pas pu étudier mais j'ai cumulé 2 CDD de 3 mois.
Mon titre est arrivé à sa fin et j'ai fait une nouvelle demande. Lors de la demande, j'ai eu un récépissé de 3 mois. Après deux semaines, je reçois à la maison une OQTF.
Mais j'ai un projet de mariage en cours dans 3 semaines.
Ma question: ce mariage peut il lever cette OQTF ?
Merci de vos réponses.

Par **morobar**, le **15/07/2019** à **15:33**

Bonjour,
Non au contraire. Le Maire va se dépêcher de signaler le projet au procureur de la république, car votre projet ressemble fort (je ne prétends pas que c'est vrai) à une manoeuvre connue sous le nom de mariage blanc ou gris.
Mais ceci dit vous avez le droit de vous marier même en position irrégulière.

Par **amajuris**, le **15/07/2019** à **16:20**

bonjour,
votre projet de mariage est-il avec une personne de nationalité française ?
L'administration ne peut pas vous obliger à quitter la France dans certains cas en

particulier si vous êtes mariés avec un conjoint français depuis au moins 3 ans et que la vie commune n'ait pas cessé.
dans votre mariage ne va pas suspendre immédiatement votre OQTF.
salutations